



RAPPORT FINANCIER 2023-2024





Rapport financier de l'Association Petits Princes

Exercice 2023-2024 (clos au 30 juin 2024)

66 avenue du Maine 75014 PARIS
Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique
Siret 378 686 265 00042 APE 9499 Z



SOMMAIRE

Sommaire	2
1. Introduction	3
2. Etats financiers	4
2.1. Bilan	4
2.2. Compte de résultat	8
2.3. Comptes annuels	12
2.3.1. Faits caractéristiques de l'exercice	12
2.3.2. Principes, règles et méthodes comptables	13
2.3.3. Notes concernant le bilan	14
2.3.4. Notes concernant le compte de résultat	19
2.3.5. Effectifs	25
2.3.6. Engagement de retraite	26
2.3.7. Compte de résultat par origine et destination	27
2.3.8. Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public	34

1. Introduction

Durant l'exercice l'Association Petits Princes a poursuivi ses projets de développement d'activité en direction des hôpitaux, tout en maintenant une activité de réalisation des rêves régulière. Une dynamique de communication forte a été engagée pour le recrutement des bénévoles dont les effectifs se renforcent progressivement. Enfin, les équipes se sont particulièrement engagées sur le projet de transformation numérique nécessaire à la croissance de l'Association et dont la mise en œuvre devrait être effective en 2025.

Les états financiers s'accompagnent dans chacune des parties de commentaires d'évolution des résultats de l'exercice clos par rapport à l'exercice précédent. Il ne sera donc pas fait mention dans cette introduction de l'évolution annuelle. Seules quelques grandes données sur la situation générale sont mentionnées ici.

La situation bilancielle de l'Association Petits Princes est particulièrement saine, avec une trésorerie satisfaisante et un endettement financier raisonnable lié aux investissements immobiliers effectués. Ces derniers ont permis de renforcer la stabilité financière de l'Association par l'acquisition de locaux situés 66 avenue du Maine 75014 Paris réalisée le 1^{er} juillet 2014, qui constituent le siège social de l'Association Petits Princes.

2. Etats financiers

2.1. Bilan

ACTIF en euros	30/06/2024			30/06/2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	171 889	171 605	283	3 650
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	6 175 950	3 087 975	3 087 975	3 396 773
Agencements et installations	1 076 327	554 471	521 856	585 334
Matériel informatique	181 069	148 406	32 662	44 170
Mobilier et matériel de bureau	215 065	207 557	7 508	181
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 063 771	-	1 063 771	381 875
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total I	8 884 070	4 170 015	4 714 055	4 411 982
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Créances				
Créances et comptes rattachés	1 389 198	6 271	1 382 926	1 665 477
<i>Projets hôpitaux</i>	375 422	-	375 422	374 312
<i>Mécénat</i>	1 013 775	6 271	1 007 504	1 291 165
Créances reçues par legs ou donations	785 583	-	785 583	278 539
Autres	-	-	-	-
Avoirs fournisseurs	11 741	-	11 741	112 713
Produits à recevoir	5 760	-	5 760	3 500
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	9 829 126	-	9 829 126	7 957 389
Charges constatées d'avance	110 307	-	110 307	167 398
Total II	12 131 715	6 271	12 125 444	10 185 015
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 015 785	4 176 286	16 839 499	14 596 998

PASSIF en euros	30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	292 612	292 612
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Projet associatif	450 000	450 000
Mission	2 378 434	2 378 434
Investissement	3 358 089	3 358 089
Report à nouveau	5 308 608	4 999 504
Excédent ou déficit de l'exercice	1 272 335	309 104
Situation nette (sous total)	13 060 077	11 787 742
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total I	13 060 077	11 787 742
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 815 054	660 414
Fonds dédiés	-	-
Total II	1 815 054	660 414
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	25 489	28 610
Total III	25 489	28 610
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	501 284	596 147
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	107 011	123 485
Dettes des legs ou donations	34 300	-
Dettes fiscales et sociales	434 742	349 390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes (Hôpitaux)	240 785	180 095
Instruments de trésorerie	-	-
Charges à payer	17 813	15 914
Produits constatés d'avance	602 943	855 200
Total IV	1 938 879	2 120 232
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	16 839 499	14 596 998

En 2023-2024, l'Association Petits Princes a poursuivi la consolidation de ses fonds propres avec l'affectation du résultat dégagé en 2022-2023 en report à nouveau. Les fonds propres représentent ainsi 78 % du total du bilan au 30 juin 2024.

L'affectation du résultat net de l'exercice 2023-2024, soit 1 272 335 €, sera proposée en report à nouveau à l'Assemblée Générale : le report à nouveau s'établira alors à 6 580 944 €.

Parmi les évolutions intervenues au passif du bilan, on relève notamment :

- la poursuite de l'augmentation des fonds propres liée à un résultat positif appuyé par une collecte satisfaisante ;

- la hausse très significative de près de 300 % du poste fonds reportés liés aux legs, qui fait apparaître les montants des legs non encore réalisés ;
- un repli sensible des dettes assuré principalement par le remboursement annuel de l'emprunt. Le montant des produits constatés d'avance est lié aux conventions de mécénat qui ont été signées mais dont l'opération liée n'a pas encore eu lieu. La hausse des autres dettes provient du développement impulsé auprès des hôpitaux.

La variation de l'actif du bilan au 30 juin 2024 repose pour l'essentiel sur le renforcement des liquidités alors que les créances présentent une stabilité globale. Malgré l'amortissement annuel, l'actif immobilisé se renforce en raison de l'intégration de nouveaux biens légués à l'Association en cours de vente.

Les investissements sont relativement stables sur l'exercice avec une dépense de 30 510 € contre 37 964 € au cours de l'exercice précédent.

L'évolution de la trésorerie s'explique comme suit :

Evolution des flux de trésorerie en euros	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
Résultat net	1 272 335	309 104	1 450 784
+ Dotation aux amortissements et provisions	423 186	398 138	376 514
- Reprise de provisions pour risques et charges	9 703	1 382	31 774
- Reprise de fonds dédiés	-	-	-
A = Capacité d'autofinancement ou « résultat encaissable »	1 685 818	705 860	1 795 524
+ Variation actif circulant brut (hrs créances s/legs)	-432 082	356 790	-68 902
- Variation dettes à court terme (hrs dettes S/legs)	-120 790	487 310	-468 886
B = Variation du besoin en fonds de roulement ou « impact des décalages de règlement »	-311 292	-130 520	399 984
C = A - B = Variation trésorerie d'exploitation ou « trésorerie disponible après impact des décalages de règlement »	1 997 110	836 380	1 395 540
+ Investissements corporels et incorporels	30 510	37 964	201 663
- Cessions d'immobilisations	-	-	-
D = Investissements	30 510	37 964	201 663
+ Souscription d'emprunt	-	-	-
- Remboursement d'emprunt	94 862	93 666	92 632
E = Financement externe	-94 862	-93 666	-92 632
F = C - D + E = Variation de trésorerie dont :	1 871 738	704 751	1 101 245
variation des valeurs mobilières de placement	-	-	-
variation des disponibilités	1 871 738	704 750	1 101 245

La capacité d'autofinancement présente à nouveau sur cet exercice une hausse significative. Il en résulte notamment une hausse de la trésorerie de 1 871 738 € dans le droit fil des exercices précédents.

Cette situation provient d'un niveau élevé de la collecte et notamment des legs et assurances-vie dont a bénéficié l'Association sur l'exercice. Cette évolution est présentée dans la partie « compte de résultat ».

Le repli du besoin en fonds de roulement provient de la baisse des créances et des charges constatées d'avance combinée avec le recul des produits constatés d'avance.

L'investissement, principalement consacré à du renouvellement courant de matériel informatique, est stable par rapport à l'exercice précédent.

A retenir : l'Association Petits Princes :

- est propriétaire de ses locaux, ce qui renforce sa structure,
- a un endettement maîtrisé et modéré et un niveau de trésorerie satisfaisant,
- dispose ainsi d'une situation bilancielle très saine et d'un patrimoine qui s'est sensiblement renforcé ces dernières années.

2.2. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT en euros	30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 780	4 840
Ventes de biens et services	-	-
Ventes de biens	-	-
Ventes de prestations de service (parrainages)	66 615	61 550
Produits de tiers financeurs	-	-
Concours publics et subventions d'exploitation	350	650
Versements des fondateurs ou cons. dot consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels particuliers et collectes	719 684	687 355
Dons de manifestations, associations et écoles	550 741	539 163
Mécénats	3 203 712	2 764 729
Legs, donations et assurances-vie	1 993 101	429 722
Contributions financières	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 703	1 382
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Autres produits d'exploitation	51 209	41 329
Total I	6 599 895	4 530 720
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	2 875 723	2 032 285
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	159 334	121 632
Salaires et traitements	1 382 175	1 150 863
Charges sociales	624 928	503 142
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	410 333	397 896
Dotations aux provisions	12 852	242
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	50	18 727
Total II	5 465 296	4 224 788
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	1 134 599	305 932

COMPTE DE RESULTAT en euros (suite)	30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	159 023	62 042
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	159 023	62 042
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	30 371	19 611
Différences négatives de change	1 805	9
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	32 176	19 620
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	126 847	42 421
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 261 447	348 353
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	44 803	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	44 803	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 000	37 761
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Total VI	3 000	37 761
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	41 803	- 37 761
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	30 914	1 487
Total des produits (I + III + V)	6 803 721	4 592 762
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 531 386	4 283 656
EXCEDENT OU DEFICIT	1 272 335	309 104

Evolution des contributions volontaires en nature

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE en euros	30/06/2024	30/06/2023
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	20 024	284 822
Prestations en nature	3 849 714	2 748 906
Bénévolat	1 853 727	1 647 754
TOTAL	5 723 465	4 681 482
Charges des contributions volontaires en nature		
Dons en nature	20 024	284 822
Prestations en nature	3 849 714	2 748 906
Personnel bénévole	1 853 727	1 647 754
TOTAL	5 723 465	4 681 482

Le **total des produits d'exploitation** présente une hausse significative de 46 % due notamment aux assurances-vie et legs reçus par l'Association qui ont triplé sur cet exercice.

Parmi les principales évolutions, on peut citer :

- les dons de **mécénat et médias** progressent de 16 % par rapport à l'exercice antérieur et s'élèvent à 3,2 millions € en 2023-2024. Le soutien constant et la fidélité des partenaires s'affirment ainsi à nouveau ;
- les **dons de particuliers et collectes** s'établissent à 719 684 € et présentent une légère progression de 5 %. L'Association Petits Princes remercie tous les donateurs qui sont fidèlement à ses côtés ;
- les dons de **manifestations, associations et écoles** représentent 550 741 € et progressent sur cet exercice de 2 %. Les initiatives des organisateurs d'évènements au profit de l'Association se développent régulièrement. L'Association leur renouvelle ses sincères remerciements ;
- les **legs et assurances-vie** s'élèvent à 1 993 100 € contre 429 722 € en 2022-2023, soit un montant plus que triplé. Les legs en cours prennent du temps à être réalisés et ont un caractère aléatoire, ce qui explique leur évolution irrégulière. En 2023-2024, l'Association Petits Princes a encaissé ou achevé les dossiers provenant de 8 legs (dont 1 partiellement) et de 9 assurances-vie (respectivement 4 et 4 en 2022-2023) ;
- les parrainages sont stables et représentent 66 615 €, en progression de 5 % par rapport à 2022-2023. Il s'agit de conventions avec des partenaires de l'Association.

Comme les années précédentes, on note une quasi absence de **subventions** (350 €), l'objet de l'Association se prêtant mal à ce type de ressources.

Le montant des **cotisations** diminue sensiblement avec 4 780 € contre 4 840 € en 2022-2023. Les autres produits restent stables également avec 40 750 € contre 41 329 €. Ils incluent notamment les droits d'auteur encaissés dans le cadre de l'agenda de l'Association, les produits de la vente de ces agendas, les aides d'aide à l'apprentissage et divers produits de gestion courante.

Le **total des charges d'exploitation** se relève de 29 % à 5 465 296 € contre 4 224 788 € au 30 juin 2023.

L'activité de l'Association a un caractère stable avec 550 rêves. Pour mémoire, en 2022-23 la réalisation de 617 rêves intégrait le rêve collectif de la « Dream night au zoo de Vincennes » qui avait permis la réalisation de 60 rêves de petits princes et princesses.

Le développement des projets hôpitaux est resté soutenu avec 81 projets validés par le comité de sélection des Projets Hôpitaux à l'Initiative des Services (PHIS) pour un montant de 769 325€. Cela

représente près du double de l'exercice antérieur et traduit l'importance du développement de cet axe de la mission sociale.

Les projets à l'initiative de l'Association se sont également poursuivis avec, entre autres, le « Kit des Héros », les opérations mises en place durant la Coupe du Monde de Rugby 2023 avec 10 hôpitaux et la décoration de l'IRM 1.5T du CHU Robert Debré.

Ainsi, les autres achats et charges externes se relèvent de 42 %. D'une part, le coût des rêves a augmenté avec la hausse des prix (hôtellerie, transport, restauration) et de plus nombreux rêves à l'étranger. D'autre part, le projet « sacs à dos » 2022-2023 s'est soldé sur l'exercice 2023-2024 et se combine avec la nouvelle opération « Kit des héros » pour participer à la hausse des charges. Avec la dynamique de ses projets « Coupe du monde de Rugby » et « la fabrique à histoire », le développement des activités du pôle Hôpital se reflète dans cette hausse globale. Enfin, le changement de méthode sur l'exercice de la comptabilisation des charges des projets hôpitaux pèse pour 10 % dans cette progression soit 191 155 € (cf. & 2.3.2.).

Les autres éléments d'évolution des charges d'exploitation sont les suivants. Ils répondent au développement de l'Association :

- une progression de 22 % des charges de personnel en lien avec l'impact sur une année complète des postes créés en 2022-2023, le tuilage de 3 mois au poste de DAF pour assurer la transmission des dossiers, la création du poste de Responsable des Systèmes d'Information pour soutenir notamment le projet de digitalisation, le renfort de deux alternantes pour l'accueil et l'équipe juridique et la hausse plus globale des charges sociales ;
- l'Association a fait appel à l'intérim lors de l'exercice et a rémunéré des intervenants en honoraires pour des missions de graphisme et vidéos. Le total des coûts de personnel y compris les honoraires et les frais d'intérim a ainsi progressé de 19 % sur l'exercice ;
- une progression de 3 % de la dotation aux amortissements en lien avec la stabilité de l'investissement.

Sur la base de ces évolutions, le **résultat d'exploitation** est excédentaire à 1 134 599 € contre 305 932 € au 30 juin 2023.

Le **résultat financier est positif** à 126 847 € en raison de la hausse des produits financiers liée au relèvement du taux des livrets.

De ces éléments découle un **résultat courant avant impôt** de 1 261 447 €.

Les charges exceptionnelles se réduisent à 3 000 € liée à une régularisation de convention et l'impôt sur les sociétés s'élève à 30 914 € (+ 2000 %) en lien avec les produits financiers perçus sur l'année civile 2023, l'Association n'étant pas assujettie à cet impôt sur ses activités. Quant aux produits exceptionnels (55 262 €), ils sont essentiellement liés aux produits de dissolution d'associations reçus par l'Association.

Le **résultat net** après impôt représente 1 272 335 €, contre 309 104 € l'année précédente. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2024 d'affecter le résultat net en report à nouveau.

L'Association Petits Princes a recours de manière très importante aux contributions volontaires en nature, tant avec le bénévolat qu'avec des dons et prestations en nature.

En 2023-2024, les contributions volontaires en nature ont représenté 5 723 465 €, contre 4 681 482 € lors de l'exercice précédent (voir partie 2.3. Annexe aux comptes annuels).

2.3. Comptes annuels

L'Association Petits Princes est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dans leur rédaction applicable au 1^{er} avril 2004. L'Association n'est assujettie ni à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ni à l'impôt sur les sociétés. L'Association est reconnue d'utilité publique depuis le 2 juin 2010 et ses états financiers sont audités chaque année par un Commissaire aux Comptes. Elle est en outre labellisée Don en confiance (son label a été renouvelé pour 3 ans le 23 mai 2024) et membre de France Générosités.

L'objet social de l'Association Petits Princes, tel qu'il est défini dans ses statuts, consiste à :

- réaliser le rêve d'enfants gravement malades, qui répondent aux critères retenus par l'Association ;
- prendre en charge des projets en lien avec leur passion ;
- rassembler autour de ce projet la famille, l'équipe médicale, de futurs amis ;
- assurer ensuite un véritable « suivi » de ces enfants, grâce au soutien de partenaires de l'Association, en proposant de nouvelles activités ou de nouvelles distractions ;
- et, de façon générale, promouvoir ainsi que proposer toutes formes d'actions de nature à aider les enfants et leurs familles.

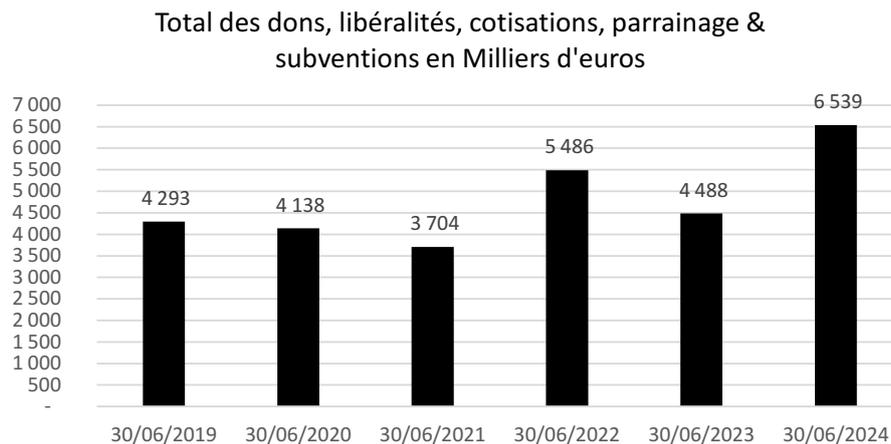
L'Association clôture ses comptes annuels au 30 juin de chaque année, ce qui correspond au rythme de son activité.

2.3.1. – Faits caractéristiques de l'exercice

On peut retenir les faits marquants de l'exercice 2023-2024 suivants :

- le maintien de l'activité « Rêves » avec 550 réalisations. Cette baisse n'est que relative au regard de l'exercice 2022-2023 qui, avec 617 rêves réalisés, incluait en fin d'exercice la « Dream night » au zoo de Vincennes en réalisant 60 rêves de petits princes et princesses.
- en 2023-2024, le comité de sélection des Projets Hôpitaux a validé le soutien financier de 81 Projets Hôpitaux à l'Initiative des Services pour un montant de 769 325€. Cela représente près du double de l'exercice antérieur et traduit l'importance du développement de cet axe de la mission sociale. 49 de ces Projets Hôpitaux millésime 2023-2024 ont déjà bénéficié de versement à hauteur de 326 186 €. Par ailleurs, 35 Projets Hôpitaux des millésimes précédents ont bénéficié cette année de versements à hauteur de 123 635 €. Les charges enregistrées sur l'exercice pour les projets hôpitaux, selon la nouvelle méthode mise en œuvre, s'élèvent à 487 904 € (cf. & 2.3.2.). Ainsi, 41 projets, tous millésimes confondus, ont été intégralement réalisés sur 2023-2024 pour 297 500 € et 17 projets, tous millésimes confondus, ont été partiellement réalisés sur 2023-2024 pour 190 155 €. Au terme de l'exercice, l'Association reste engagée à verser 240 785 € pour honorer le financement de l'ensemble des Projets Hôpitaux à l'Initiative des Services soutenus en cours de réalisation, soit un coût final après réalisation intégrale de 565 777 € ;
- l'Association amplifie également les Projets Hôpitaux à l'Initiative de l'Association Petits Princes qui reste un axe de développement majeur retenu par l'Association dans les années à venir. Pour un coût global de 713 000 €, l'Association a notamment déployé les opérations suivantes :
 - l'opération nationale 2024 « Kit des Héros » qui, pour sa troisième édition, a distribué 6 000 « sacs à dos », au sein de 80 services pédiatriques répartis dans 34 hôpitaux, intégrant également des kits pour chaque équipe soignante ;

- la Coupe du Monde de Rugby 2023 : distribution de 500 « kits supporters » et organisation de rencontres de joueurs de Rugby internationaux avec les enfants dans les hôpitaux des 10 villes hôtes de la coupe du monde ;
 - la décoration de l'IRM 1.5T du CHU Robert Debré ;
- le Don en Confiance a renouvelé le label de l'Association pour 3 ans ;
 - la communication de l'Association a bénéficié d'un soutien média fort avec près de 3 millions € de gratuités pour une diffusion tout support orientée sur le recrutement de nouveaux bénévoles ;
 - la hausse de 45,7 % de la collecte totale réalisée avec une forte progression des legs et assurances vie :



2.3.2. – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant le règlement ANC 2014-03, relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, et le nouveau règlement ANC n°2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (articles 431-1 et suivants).

Les comptes annuels sont constitués :

- du bilan,
- du compte de résultat,
- du compte de résultat par origine et destination
- du compte d'emploi des ressources
- et d'une annexe,

qui forment un tout indissociable et certifié en tant que tel.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} juillet N-1 au 30 juin N.

Les principes comptables édictés par le code de commerce ont été appliqués :

- l'image fidèle (prudence, régularité, sincérité),
- le principe de continuité,
- le principe de la permanence des méthodes,
- le principe d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. En ce qui concerne les cotisations, elles sont sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale. Elles sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

En outre, l'Association Petits Princes étant labellisée Don en confiance, ses comptes respectent les principes énoncés par cet organisme.

A. – Le mode de comptabilisation des legs

En application du nouveau plan comptable, les legs sont tous comptabilisés dès leur acceptation par le conseil d'administration.

B. – Le mode de comptabilisation des projets hospitaliers

Depuis l'exercice 2019-2020, chaque convention avec le service hospitalier est constatée dès sa signature au bilan dans deux comptes de tiers : un compte pour suivre les soldes à payer sur les conventions signées (467xxx) et un compte pour suivre les soldes à justifier par les hôpitaux sur les projets financés (468xxx) Jusqu'à l'exercice 2022-2023, les dépenses s'y rapportant justifiées au fur et à mesure de la réalisation du projet par l'hôpital (sur justificatif) n'étaient comptabilisées en charges qu'à la fin de la réalisation totale du projet.

A compter de 2023-2024, et au regard de la croissance importante du nombre de projets, les montants justifiés par les hôpitaux, lors des demandes de versements des acomptes et soldes, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure et non plus à la fin du projet.

Cette nouvelle méthode de comptabilisation a conduit à intégrer une charge complémentaire de 190 155 € sur l'exercice comparée à la précédente méthode.

C. – Le mode de comptabilisation des conventions de mécénat

Les conventions de mécénat sont enregistrées en compte de produits lors de leur signature. C'est la réalisation de l'opération liée à la convention qui va déterminer si la convention est rattachée à l'exercice clos ou à l'exercice suivant en termes de produits. Le montant des conventions de mécénat qui ont été signées mais dont le versement correspondant n'a pas encore eu lieu figure dans les créances liées aux conventions de mécénat.

Si l'opération liée n'a pas eu lieu au cours de l'exercice clos, la convention est enregistrée en produits constatés d'avance. C'est cette situation qui explique le montant élevé des produits constatés d'avance ces deux derniers exercices.

D. – La comptabilisation des produits de dissolution d'associations

A compter de l'exercice 2023-2024, les produits de dissolution d'associations sont enregistrés en produits exceptionnels. Ils étaient auparavant enregistrés dans les dons se rapportant aux associations, évènements et écoles.

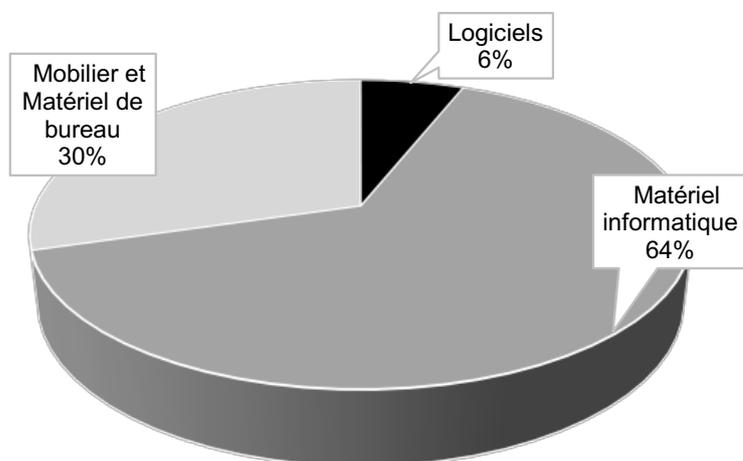
2.3.3. - Notes concernant le bilan

A. – Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation sur l'exercice.

IMMOBILISATIONS en euros	Valeur brute au 30/06/23	Acquisitions	Cessions Sorties	Valeur brute au 30/06/24
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	170 052	1 836	-	171 888
Immobilisations en cours	-	-	-	-
TOTAL (I)	170 052	1 836	-	171 888
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	6 175 950	-	-	6 175 950
Agencements	1 076 327	-	-	1 076 327
Matériel informatique	174 523	19 654	13 109	181 069
Mobilier et Matériel de bureau	206 046	9 019	-	215 065
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus liés aux legs	381 875	1 224 000	542 104	1 063 771
TOTAL (II)	8 014 721	1 252 674	555 213	8 712 181
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
TOTAL (III)	-	-	-	-
TOTAL (I+II+III)	8 184 773	1 254 510	555 213	8 884 070

Au cours de l'exercice 2023-2024, l'Association Petits Princes a réalisé des investissements à hauteur de 30 510 € hors biens reçus liés aux legs destinés à être cédés. Ils portent sur des matériels et mobilier et principalement sur l'achat de nouveaux ordinateurs pour renouvellement et dotation des nouveaux postes. Dans le même temps, les matériels obsolètes ont été mis au rebut. Les investissements ont été autofinancés.



2023/2024- Répartition des acquisitions

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a recours ni aux amortissements dérogatoires ni aux amortissements dégressifs. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Constructions	20 ans
Agencements, installations	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	4 ans

AMORTISSEMENTS	Valeur brute au 30/06/23	Dotation	Reprise	Valeur brute au 30/06/24
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais établissement	166 403	5 203		171 605
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL (I)	357 174	5 203	-	171 605
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	2 779 178	308 798		3 087 975
Agencements	490 993	63 478		554 471
Matériel de bureau et informatique	130 353	31 162	13 109	148 406
Mobilier	205 865	1 692		207 557
Autres immobilisations	-			-
TOTAL (II)	3 606 388	405 130	13 109	3 998 410
TOTAL (I+II)	3 963 562	410 333	13 109	4 170 015

B. – Créances

Les créances incluent :

- les créances reçues par legs à hauteur de 785 582 € ;
- les créances liées aux projets hôpitaux soit 375 422 €. Elles représentent le montant des projets engagés mais non consommés au 30 juin 2024 ;
- les créances liées aux conventions de mécénat, 1 007 504 € ;
- les avoirs fournisseurs, soit 11 741 €, dont le solde s'est réduit en raison du projet des tablettes destinées aux hôpitaux ;
- les produits à recevoir et charges constatées d'avance (en lien avec les rêves pour l'essentiel) à hauteur respectivement de 5 760 € et 110 307 €.

C. – Disponibilités

Les disponibilités incluent :

- le solde des comptes bancaires courants de l'Association Petits Princes soit 248 153 € ;
- le solde d'un Livret A à hauteur de 89 263 € ;
- le solde de 2 livrets pour un montant de 9 404 708 € ;
- les intérêts sur compte à recevoir à hauteur de 86 384 € ;
- le solde des espèces (caisse et devises) soit 619 €.

D. – Fonds propres

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 28 novembre 2023 a décidé d'affecter le résultat net de l'exercice 2022-2023 de 309 104 € en report à nouveau.

Les fonds propres n'ont pas été modifiés lors des deux derniers exercices hormis l'affectation du résultat.

Variation des fonds propres	Solde au 30/06/23	Affectation de résultat		Augmentation/ Diminution ou consommation		Solde au 30/06/24
	Montant	Affectation de résultat	Dont générosité du public (2)	Montant	Dont générosité du public (1)	
Fonds associatifs sans droit de reprise	292 612			-	-	292 612
Fonds associatifs avec droit de reprise	-					-
Réserves	6 186 522					6 186 522
<i>dont réserve pour projet associatif</i>	450 000					450 000
<i>dont réserve pour mission</i>	2 378 434					2 378 434
<i>dont réserve pour investissement</i>	3 358 089					3 358 089
Report à nouveau	4 999 504	309 104	309 104			5 308 608
Provisions réglementées	-					-
Résultat comptable de l'exercice	309 104	- 309 104	- 309 104	1 272 335	1 272 335	1 272 335
Total	11 787 742	-	-	1 272 335	1 272 335	13 060 077

(1) Fonds propres sans droit de reprise.

(2) La part de la collecte issue de la générosité du public est de 98 %.

L'affectation du résultat 2023-2024, soit 1 272 335 €, est proposé en report à nouveau à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2024

L'Association poursuit une réflexion et suit régulièrement le niveau de ses réserves et ses besoins de financement.

Sur le plan financier, elle dispose de réserves d'un montant significatif en valeur absolue. Pour une structure associative, la présence de réserves permet de poursuivre son objet social sans être soumise aux aléas des collectes de fonds qui peuvent être variables selon la conjoncture économique, tant pour les particuliers donateurs, que pour les actions de mécénat des entreprises. Pour l'Association Petits Princes, la politique de constitution de réserves peut être abordée à deux niveaux :

- d'une part pour le financement des actions directement liées à l'objet social. Il s'agit des réserves pour mission et pour projet associatif représentant l'engagement pris par l'Association auprès des donateurs (particuliers et entreprises) pour réaliser des rêves et des projets hôpitaux. Ces réserves assurent la trésorerie suffisante pour assumer la mission, même si la conjoncture économique devait subir quelques aléas ;
- d'autre part, l'Association a besoin de conforter sa situation financière à long terme en sécurisant les besoins de financement liés à son actif immobilisé. Lors de l'acquisition des locaux, un emprunt a été contracté en complément de l'apport en fonds propres. Celui-ci assurait l'équilibre financier à long terme. Son remboursement venant impacter la trésorerie de l'association, il était nécessaire de dédier des ressources long terme pour maintenir cet équilibre financier du haut de bilan. Une partie des excédents annuels a donc été affectée à la reconstitution de cet équilibre financier. Cette affectation est décidée chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Quant au niveau nécessaire de ces réserves afin d'assurer la poursuite de l'activité de l'Association sereinement, il est lié :

- tout d'abord à la pérennité de la réalisation des rêves d'enfants (près de 600 rêves par an en activité « normale ») ;
- ensuite à la poursuite et au développement des projets hôpitaux :
 - budget annuel estimé à 800 000 €,
 - projets nationaux en préparation avec une enveloppe de 1 000 000 € par an jusqu'en 2026-2027. Deux postes salariés dont un en CDD ont été créés à cet effet depuis 2022 ;
 - et reconduction annuelle jusqu'en 2026-2027 de l'opération nationale pour 700 000 €;
- par ailleurs, l'Association bénéficie d'importantes prestations à titre gratuit chaque année pour ses missions sociales qui constituent des sources d'économies (réalisation des rêves, valorisation du temps des nombreux bénévoles, communication, ... entre 4 000 000 et 5 000 000 € par an).

Compte tenu du besoin de l'Association de conforter sa situation financière à long terme, un niveau de réserves suffisant est nécessaire au regard de ses ressources qui ne sont constituées que de dons (de personnes physiques et morales), de legs et d'assurances-vie, l'Association ne recevant aucune aide publique.

La situation sanitaire rencontrée au cours de ces dernières années a conduit à renforcer les réserves de manière exceptionnelle afin de disposer à tout moment des moyens nécessaires au soutien et au développement de la mission sociale en absorbant les fluctuations éventuelles de la collecte. Ainsi, les capitaux propres représentent 2,4 ans d'activité au regard des comptes 2023-2024 contre 2,8 ans d'activité en 2022-2023. Ce léger repli est relatif au développement soutenu des projets hôpitaux poursuivi sur l'exercice, qu'ils soient à l'initiative des services hospitaliers ou à l'initiative de l'Association, et traduit ainsi la volonté de l'Association d'accroître son soutien et sa présence dans les services hospitaliers via ces projets qui constituent un de ses axes de développement majeurs.

E. – Fonds reportés liés aux legs

Les fonds reportés liés aux legs sont destinés à compenser les biens et créances relatifs aux legs en cours enregistrés dans le bilan. Au 30 juin 2023, ces fonds se rapportaient à 9 legs et, au 30 juin 2024, à 13 legs.

Tableau de suivi des fonds dédiés en euros	au 30/06/23	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	au 30/06/24
TOTAL	660 414	1 844 690	690 051	1 815 053

E. – Dettes

- **emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

Ce poste inclut en 2023-2024 l'emprunt relatif à l'achat des locaux du siège : il s'agit d'un emprunt de 1 766 372 € avec un taux fixe de 1,27 %. Les mensualités de remboursement s'étalent de février 2017 à juillet 2029. A fin juin 2024, le capital restant à rembourser est de 500 846 €.

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés – Dettes des legs ou donations**

Ce poste représente 107 011 € et inclut, d'une part des dettes fournisseurs pour un montant de 80 556 €, d'autre part des factures non parvenues pour 26 455 €.

- **Dettes fiscales et sociales**

Ce poste, d'un montant de 434 742 €, inclut :

- les provisions pour congés payés, jours de récupération du temps de travail et intéressement, soit un montant de 199 000 € ;
- les charges sociales et fiscales à payer au 30 juin 2024 pour une somme de 235 816 €.

- **Autres dettes**

Elles sont constituées :

- des dettes envers les hôpitaux liées aux projets (montant restant à payer sur les projets engagés) à hauteur de 240 785 € ;
- des charges à payer et des produits constatés d'avance (respectivement 17 813 € et 602 943 € (voir partie C.7 – Comptes de régularisation)).

Etat d'échéance des dettes à la clôture de l'exercice	Montant brut au 30/06/24	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	plus d'1 an moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab. Crédits	501 284	96 427	404 858	
<i>Emprunts</i>	500 849	95 991	404 858	
<i>Dettes</i>	436	436		
Fournisseurs et comptes rattachés	107 011	107 011		
Dettes fiscales et sociales	434 742	434 742		
Dettes sur legs	34 300	34 300		
Autres dettes (Projets hôpitaux)	240 785	240 785		
Charges à payer et produits constatés d'avance	620 756	620 756		
TOTAL	1 938 879	1 534 021	404 858	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	94 780			

G. – Comptes de régularisation

- **Produits à recevoir**

Ce poste atteint 5 760 € au 30 juin 2024, correspondant à des décalages de règlement dans le fonctionnement courant de l'Association et un décalage de règlement lié à un accord de partenariat sur un évènement associatif.

- **Charges constatées d'avance**

Ce poste, d'un montant de 110 307 €, inclut principalement :

- des charges relatives à des rêves en préparation, notamment pour les Jeux Olympiques, à hauteur de 106 037 € ;
- des contrats en cours de maintenance et autres charges diverses dont la date de rattachement diffère de celle de l'exercice à hauteur de 4270 €.

- **Charges à payer**

Elles représentent 17 813 € et comprennent notamment :

- un prorata de la taxe foncière (17 533 €) ;
- et des charges de gestion courante (279 €).

- **Produits constatés d'avance**

Leur montant de 602 943 € au 30 juin 2024 correspond aux conventions de mécénat qui ont été signées mais dont l'opération aura lieu au cours de l'exercice suivant.

- **Eléments hors bilan**

La garantie du Crédit Mutuel par rapport à l'emprunt de l'Association Petits Princes est garanti par un nantissement à hauteur du montant total de l'emprunt, soit 1 766 372 €.

2.3.4. - Notes concernant le compte de résultat

- **Cotisations**

Le poste cotisations comprend les cotisations sans contrepartie des membres titulaires.

- **Vente de prestations de services : parrainages**

Ce poste inclut les produits des conventions de parrainages.

- **Subvention de collectivités publiques**

En 2023-2024, ce poste inclut des subventions provenant de collectivités locales pour 350 €.

- **Dons de particuliers et collectes, mécénat et médias, legs, donations et assurances-vie, dons de manifestations, associations et écoles**

Sont incluses dans les dons, les sommes provenant des particuliers, des manifestations, associations, écoles et de diverses collectes. Quant aux produits des mécénats et médias, ils ont pour origine, d'une part, les participations versées par des entreprises ayant le caractère de mécénat, d'autre part, les gains liés à des émissions télévisées.

Les sommes provenant de manifestations, associations et écoles sont dans une rubrique distincte du compte de résultat afin de faciliter le rapprochement des données avec celles du compte de résultat par origine et destination : dans ce dernier, ces sommes sont incluses dans les « autres produits liés à la générosité du public ».

Etat des legs et assurances-vie

Etat des legs et assurances-vie -Produits	2023-2024	2022-2023
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 159 649	247 768
Montant des produits de legs ou donations	2 082 647	260 855
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	447 549	125 961
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	690 050	170 388
Etat des legs et assurances-vie - Charges	2023-2024	2022-2023
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	542 104	133 750
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 844 690	241 500
Solde	1 993 101	429 722

Au cours de l'exercice 2023-2024, l'Association Petits Princes a encaissé le montant de 9 assurances-vie et des versements relatifs à 8 legs.

Au 31 août 2024, 14 legs sont en cours de traitement ou d'étude. 1 legs n'a pas encore été accepté par le conseil d'administration à défaut d'informations suffisantes. Les sommes à percevoir sur ces legs sont estimées à 1 664 000 €.

Remarque : la ligne « Legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat regroupe tous les flux liés aux legs (legs réalisés, VNC comptables, dotations et reprises de fonds dédiés).

○ **Avantages et des ressources provenant de l'étranger**

Au cours de l'exercice 2023-2024, 111 028 € de dons ont été reçus de l'étranger contre 71 091 € lors de l'exercice précédent.

Etat du contributeur	2023/2024	Etat du contributeur	2023/2024
Algérie	0,12	Luxembourg	333,00
Allemagne	1 265,43	Madagascar	76,12
Arabie Saoudite	200,00	Maurice	25,00
Belgique	46 506,96	Mexique	10,00
Canada	6 553,83	Pays-Bas	3 659,00
Chili	2,00	Portugal	5,00
Danemark	50,00	Qatar	200,00
Emirats Arabes Unis	655,00	République Tchèque	160,00
Espagne	1 752,53	Rwanda	7,00
Etats-Unis	36 334,10	Singapour	2 560,00
Grande-Bretagne	7 018,97	Suède	200,00
Grèce	139,12	Suisse	947,79
Hongrie	12,00	Taiwan	34,21
Irlande	35,00	Turquie	80,00
Italie	746,26		
TOTAL			111 028,45 €

○ **Autres produits et reprise de provisions**

Les autres produits incluent :

- des droits d'auteur versés à l'Association Petits Princes dans le cadre de l'agenda qui est disponible en fin d'année (16 100 €) ;
- les produits de la vente de ces agendas (1 650 €) ;
- des aides reçues dans le cadre des contrats d'apprentissage (23 000 €) ;
- des régularisations diverses dont notamment une opération fournisseur après contentieux (10 459 €)

○ **Charges d'exploitation**

Les achats et autres charges externes incluent principalement les charges directes liées aux rêves et aux projets hôpitaux, les charges relatives aux locaux, aux fournitures, à la maintenance, aux assurances, au courrier, etc. Parmi les honoraires figurent ceux du Commissaire aux Comptes pour 16 000 € au titre de l'exercice 2023-2024.

Quant aux impôts, taxes et versements assimilés, ils correspondent à la taxe sur les salaires à laquelle est assujettie l'Association et aux taxes foncières.

Viennent ensuite les salaires et traitements, y compris les primes et indemnités diverses, et les charges sociales s'y rapportant.

La politique salariale de l'Association Petits Princes est prudente, avec un grand respect de chaque permanent, comme en témoignent les avantages mis en place, principalement contrat de prévoyance et accord d'intéressement. 57 % de l'effectif de l'Association a le statut cadre (hors salariés en alternance). Le montant global annuel des trois rémunérations les plus élevées s'élève à 242 944 € (hors charges sociales) en 2023-2024.

Les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à 410 333 €, la dotation aux provisions pour pensions à 6 581 € et la dotation pour dépréciation d'actif circulant à 6 271 €.

Les autres charges incluent les charges diverses de gestion courante.

- **Résultat financier**

L'Association dégage un résultat financier de 126 847 € au 30 juin 2024 qui résulte :

- de charges financières de 30 370 € principalement liées, d'une part aux intérêts sur l'emprunt immobilier contracté pour l'acquisition des locaux à hauteur de 6 383 € (dont intérêts courus non échus sur l'exercice), d'autre part à des frais bancaires (25 774 €) et à des pertes de change (18 €) ;
- des produits financiers sur le Livret A et deux comptes sur livret à hauteur de 159 023 €.

- **Résultat exceptionnel et impôt sur les sociétés**

L'Association dégage un résultat exceptionnel de 41 803 € au 30 juin 2024 qui résulte du versement au profit de l'Association de dissolutions d'associations. Ainsi, 44 340 € ont été perçus sur 2023-2024 contre 5 645 € en 2022-2023. Jusqu'à ce dernier exercice, ces produits étaient rattachés aux produits des manifestations et événements.

L'impôt sur les sociétés est lié aux intérêts perçus sur les livrets d'épargne de l'Association.

- **Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires à titre gratuit ne donnent pas lieu à un enregistrement comptable à l'exception des abandons de remboursement de frais des bénévoles comme le prévoit le Nouveau Plan Comptable.

Ces contributions portent, d'une part sur le bénévolat, d'autre part sur les dons et prestations en nature. Ces contributions volontaires en nature font l'objet d'une valorisation extra comptable précise, selon les modalités suivantes :

- le bénévolat est évalué en équivalent temps plein sur la base du coût d'un salarié qui occuperait le même poste ;
- les dons en nature sont évalués au prix de revient ;
- les prestations en nature donnent lieu à un inventaire exhaustif et sont valorisées au prix que l'Association aurait supporté si elle avait dû faire la dépense. Cette valorisation est effectuée à partir des documents fournis par les donateurs.

Bénévoles : nombre et équivalent temps plein (présents au 30 juin)

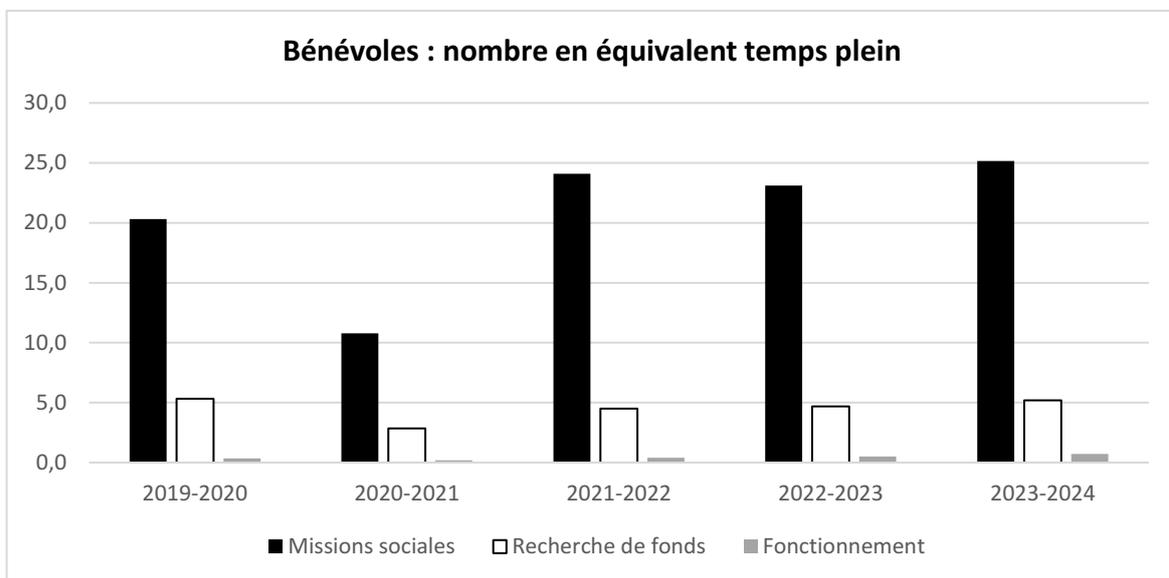
Rubriques	Nombre de bénévoles			Bénévoles en équivalent temps plein		
	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Missions sociales :	67	66	59	25,2	23,3	24,1
. rêves et suivis des familles	66	64	58	24,3	23,0	23,9
. projets hôpitaux	1	1	1	0,9	0,3	0,2
Recherche de fonds, dont :	26	26	25	5,2	5,1	4,5
. appel à la générosité du public	26	26	25	5,1	4,4	4,4
. recherche d'autres ressources		0	0	0,1	0,5	0,1
Fonctionnement	6	4	3	0,7	0,6	0,4
Total	99	96	87	31,1	29,0	29,0

Les bénévoles sont essentiels à l'Association Petits Princes. Avec eux, l'Association peut réaliser sa mission sociale. L'Association leur en est très reconnaissante et les en remercie.

Ainsi, l'Association a orienté l'essentiel de sa communication en 2023-2024 vers le recrutement de nouveaux bénévoles et le renforcement des capacités de réalisation de la mission sociale.

En équivalent temps plein, les bénévoles représentent 31 personnes à temps plein en 2023-2024 contre 29 personnes en 2022-2023.

Pour mémoire, en 2020-2021, le bénévolat avait été très affecté par la situation sanitaire, d'où seulement 13,8 bénévoles en équivalent temps plein.



La majorité des bénévoles intervient au niveau des missions sociales : ils accompagnent les enfants lors de la réalisation de leurs rêves et assurent leur suivi dans le temps. L'Association compte 5 médecins bénévoles au 30 juin 2024 qui sont en contact avec les médecins suivant les enfants malades.

Estimation et répartition analytique des contributions volontaires à titre gratuit

Valorisation en milliers d'euros	Bénévolat		Prestations et dons en nature		Total	
	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023
Missions sociales :	1 521,2	1 342,8	3 033,5	1 386,3	4 554,7	2 729,1
. rêves et suivis des familles	1 497,2	1 319,1	2 697,4	1 192,8	4 194,6	2 511,9
. projets hôpitaux	24,0	23,7	336,1	193,4	360,2	217,2
Recherche de fonds :	292,9	270,3	836,2	1 647,4	1 129,1	1 917,7
. appel à la générosité du public	287,0	264,9	819,5	1 614,5	1 106,5	1 879,4
. recherche d'autres ressources	5,9	5,4	16,7	32,9	22,6	38,3
Fonctionnement	39,6	34,6	0,0	0,0	39,6	34,6
Total	1 853,7	1 647,7	3 869,7	3 033,7	5 723,5	4 681,4

Au cours de l'exercice 2023-2024, la valorisation du bénévolat a sensiblement progressé de 12 %. Les campagnes d'appel au bénévolat offertes par les médias ont favorisé l'adhésion de nouveaux bénévoles. Le recrutement de ceux-ci est une orientation forte des objectifs de communication de l'Association face à une difficulté croissante de la mobilisation de nouveaux bénévoles.

Quant aux prestations et dons en nature, ils sont constitués de « gratuits » dont bénéficie l'Association Petits Princes lors de la réalisation des rêves, comme par exemple, une chambre d'hôtel non facturée ou des places de spectacles offertes aux enfants, et de « gratuits » en matière de communication, comme des annonces dans la presse et des bannières Internet, etc.

L'Association bénéficie également de « gratuits » dans le cadre des projets hôpitaux : en 2023-2024, elle a notamment bénéficié de 336 milliers € dans le cadre de l'opération « Kit des héros ».

Plus généralement, l'Association Petits Princes bénéficie de manière récurrente de nombreuses annonces publicitaires gratuites dans la presse écrite, sur Internet, en télévision et en radio. Les annonces publicitaires ont été principalement orientées sur le recrutement de bénévoles en 2023-2024.

En milliers d'euros	Contributions volontaires à titre gratuit		Charges comptabilisées		Total	
	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023
Missions sociales :	4 554,7	2 729,1	4 113,5	3 094,4	8 668,2	5 823,5
. rêves et suivis des familles	4 194,6	2 511,9	2 467,3	2 263,7	6 661,9	4 775,6
. Projets hôpitaux	360,2	217,2	1 646,2	830,7	2 006,4	1 047,9
Recherche de fonds :	1 129,1	1 917,7	920,5	826,9	2 049,6	2 744,6
. appel à la générosité du public	1 106,5	1 879,4	885,9	761,0	1 992,4	2 640,4
. recherche d'autres ressources	22,6	38,3	34,6	65,9	57,2	104,2
Frais de fonctionnement et autres	39,6	34,6	497,4	362,4	537,0	397,0
Total	5 723,5	4 681,4	5 531,4	4 283,7	11 254,9	8 965,1
Part (en %)	50,9%	52,2%	49,1%	47,8%	100,0%	100,0%

Compte tenu de l'importance des contributions volontaires en nature dont bénéficie l'Association Petits Princes, ce tableau a pour objectif de les mettre en parallèle avec les charges effectivement supportées. Ainsi, sur un coût global de 11 255 milliers € en 2023-2024, l'Association a bénéficié de 5 723 milliers € de « gratuits » (soit 52 %) pour des charges effectivement supportées de 5 494 milliers € (soit 49 %). Ce qui signifie que pour 1 € de dépense comptabilisé, l'Association reçoit 1,04 € de contributions volontaires à titre gratuit, une donnée similaire à l'exercice antérieur.

La part relative des contributions volontaires à titre gratuit s'établit à 51 % quand bien même elle a fortement progressé en valeur.

Pour les missions sociales, la part des « gratuits » représente 52 % en 2023-2024 (soit 4 555 milliers € sur un total de 8 668 milliers €) contre 47 % en 2022-2023. Les gratuits obtenus dans le cadre de la communication en direction du recrutement des bénévoles pour la mission sociale ont entraîné cette hausse.

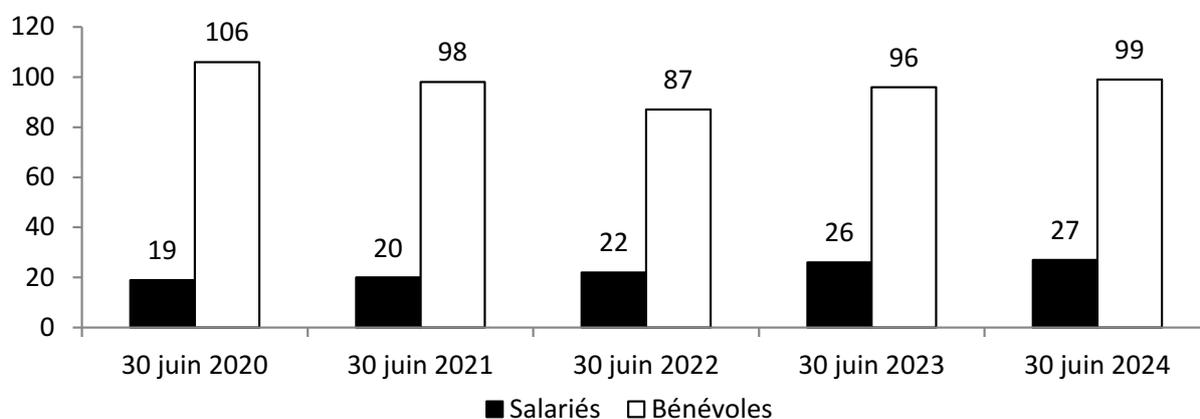
Au niveau de la recherche de fonds, la part relative des « gratuits » s'est repliée à 55 % (1 129 milliers € en 2023-2024 sur un total de 2 050 milliers €) contre 70 % en 2022-2023. En effet, les gratuits médias obtenus ont été destinés au recrutement des bénévoles pour l'essentiel.

L'importance des contributions non comptabilisées est une particularité de l'Association Petits Princes. Sans elles, l'Association ne disposerait pas durablement des ressources nécessaires à la réalisation de la mission sociale.

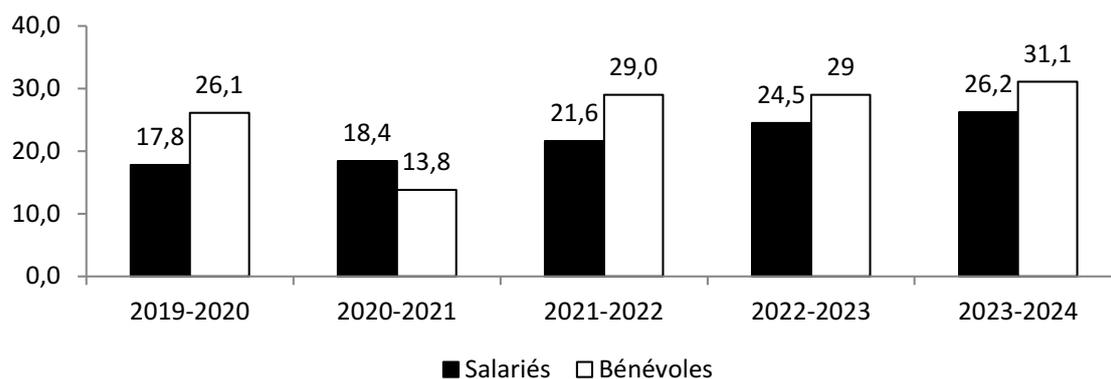
2.3.5. – Effectifs

Les effectifs de l'Association Petits Princes incluent des salariés et une majorité de bénévoles. Leur évolution est la suivante hors salariés en alternance :

Evolution des effectifs en valeur absolue



Evolution des effectifs en équivalent temps plein



L'Association employait 27 personnes (au 30 juin 2024 (26 au 30 juin 2023), dont 24 à plein temps, 2 à quatre-cinquième et 1 à trois-cinquième. En équivalent temps plein, l'effectif de l'Association comprenait 26,2 personnes au 30 juin 2024 contre 24,5 au 30 juin 2023.

Un nouveau poste de Responsable des systèmes d'information a été créé en septembre 2024 pour soutenir notamment le projet de digitalisation et l'évolution de la structure informatique.

Au cours de l'exercice 2023-2024, l'Association a eu recours à l'intérim pour couvrir la fonction accueil et standard avant un recrutement définitif.

Enfin, l'Association a accueilli quatre salariées en apprentissage au cours de l'exercice, à l'accueil, aux partenariats et dans le domaine juridique. L'effectif y compris les contrats en apprentissage s'élève à 31 personnes en valeur absolue -

L'Association Petits Princes fait appel au bénévolat dans des proportions importantes : sa mission ne pourrait pas s'accomplir sans la participation de nombreux bénévoles dans les trois équipes. Cet appel aux bénévoles n'est pas récent, il fait partie du développement de l'Association.

Il est important de noter qu'au 30 juin 2024, 57 % des bénévoles sont aux côtés de l'Association depuis plus de cinq ans, un atout précieux qui traduit leur attachement à la mission et leur bonne intégration dans la structure.

Ainsi, l'effectif total de l'Association atteint 126 personnes au 30 juin 2024 (hors salariées en apprentissage), dont 79 % de bénévoles comme sur l'exercice précédent.

En équivalent temps plein, l'Association Petits Princes représente 57,3 personnes au 30 juin 2024 (hors salariées en apprentissage), dont 54 % de bénévoles, soit la reconduction de la proportion de l'exercice antérieur.

2.3.6. – Engagement de retraite

L'Association Petits Princes a comptabilisé pour la première fois en 2020-2021 une provision pour indemnité de départ à la retraite. Une simulation de cet engagement avait été faite au 30 juin 2020 et présentée dans les états financiers. Le montant théorique de cette provision pour indemnité de départ à la retraite a été chiffrée avec les hypothèses suivantes :

- âge de départ : 65 ans ;
- taux de charges sociales patronales : 50 % ;
- turn-over faible ;
- évolution des rémunérations : 1,0 % ;
- taux d'actualisation : 3,61 %.

Pour l'exercice 2023-2024, la provision représente 25 488 €.

2.3.7. Compte de résultat par origine et destination

A - Produits et charges par origine et destination (en euros)	Exercice clos le 30/06/2024		Exercice clos le 30/06/2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	4 780	4 780	4 840	4 840
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels dont	719 684	719 684	687 355	687 355
- Particuliers	656 372	656 372	619 086	619 106
- Collectes	63 312	63 312	68 270	68 270
- Legs, donations et assurances-vie	1 993 101	1 993 101	429 722	429 722
- Mécénat	3 203 712	3 203 712	2 764 729	2 764 729
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	725 864	725 864	617 255	617 255
- Manif., assoc., écoles et délégations	550 741	550 741	539 163	539 163
- Autres	175 123	175 123	78 092	78 092
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	66 615		61 550	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	79 912		25 279	
3 - Subventions et autres concours publics	350		650	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	9 703		1 382	
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	-	-	-	-
Total	6 803 721	6 647 141	4 592 762	4 503 901
Charges par destination				
1 - Missions sociales				
Rêves et suivis des familles	2 467 273	2 410 526	2 263 672	2 218 399
Projets hospitaliers	1 646 223	1 608 360	830 652	814 039
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	885 856	865 481	761 041	745 820
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	34 633	33 837	65 905	64 587
3 - Frais de fonctionnement	460 215	449 630	360 659	353 446
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	6 271	6 127	242	237
5 - Impôt sur les bénéfices	30 914		1 487	
6 - Report en fonds dédiés de l'exercice	-	-	-	-
Total	5 531 386	5 373 961	4 283 658	4 196 528
Excédent ou déficit	1 272 335	1 273 180	309 104	307 374

B - Contributions volontaires en nature (en euros)	Exercice clos le 30/06/2024		Exercice clos le 30/06/2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
- Bénévolat	1 853 727	1 853 727	1 647 754	1 647 754
- Prestations en nature	3 849 714	3 849 714	2 748 906	2 748 906
- Dons en nature	20 024	20 024	284 822	284 822
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	-	-	-	-
3 - Concours publics en nature	-	-	-	-
Total	5 723 465	5 723 465	4 681 482	4 681 482
Charges par destination				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	4 554 731	4 554 731	2 729 079	2 729 079
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 129 107	1 129 107	1 917 758	1 917 758
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	39 627	39 627	34 646	34 646
Total	5 723 465	5 723 465	4 681 483	4 681 482

A – Incidence de l'application du nouveau plan comptable associatif

Depuis 2020 le mécénat est inclus dans les fonds issus de la générosité du public. Par conséquent, la part des fonds provenant de la générosité du public dans les ressources de l'Association est proche de 100 %, l'Association ne percevant quasiment pas de subvention ou de ressources non liées à la générosité du public.

Les colonnes « total » du compte de résultat par origine et destination se rapprochent du total du compte de résultat, exception faite du traitement des cessions d'actifs (hors legs) : dans le compte de résultat, le prix de vente apparait dans les produits et la valeur nette comptable dans les charges ; dans le compte de résultat par origine et destination, seule la plus ou moins-value de cession apparait dans les produits.

Les colonnes « dont générosité du public », sont établies selon le principe suivant : compte tenu du fait que 98 % des ressources de l'Association Petits Princes proviennent de la générosité du public, les charges couvertes par ces ressources représentent 98 % de la totalité des charges de l'Association, exception faite de l'impôt sur les sociétés qui n'est pas financé par des ressources issues de la générosité du public.

B - Principes de ventilation des charges

Les charges sont l'objet d'une ventilation analytique entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement. Les principes de ventilation des charges sont légèrement modifiés chaque année afin de les adapter aux évolutions de l'Association.

L'Association avait pris en compte en 2020-2021 les recommandations de l'IGAS portant sur la répartition analytique de ses charges. Par conséquent, le nombre de clés de répartition avait été réduit et la ventilation analytique des charges de personnel avait été revue.

Depuis 2019-2020, la qualification du mécénat comme étant issu de la générosité du public a induit des modifications dans la répartition des charges. Ainsi, les principes de ventilation des frais de recherche de fonds ont été adaptés à partir de 2019-2020 : les frais se rapportant au mécénat et auparavant inclus dans les frais de recherche des autres fonds privés sont désormais inclus dans les frais d'appel à la générosité du public.

Par ailleurs, à la suite du contrôle de l'IGAS intervenu fin 2020 et début 2021, quelques reclassements avaient été opérés dans les rubriques du compte de résultat par origine et destination :

- les produits se rapportant aux manifestations, associations et écoles figurent dans les « Autres produits issus de la générosité du public » ;
- le produit des ventes d'agendas, auparavant inclus dans les « Dons manuels » sont inclus dans les « Autres produits non liés à la générosité du public ».

Missions sociales

Les missions sociales incluent les activités qui constituent l'objet de l'Association Petits Princes, à savoir :

- la réalisation des rêves d'enfants gravement malades et le suivi des familles tout au long de la maladie. Le suivi des familles dans le temps constitue la spécificité de l'activité de l'Association Petits Princes qui la distingue de nombreuses autres associations ;
- l'aide au financement de projets menés par les hôpitaux et destinés à améliorer les conditions de l'enfant hospitalisé dans le respect de l'objet de l'Association Petits Princes.

L'aide au financement de projets menés par les hôpitaux apparaît sur une ligne distincte au sein des missions sociales afin d'apprécier son développement.

Les missions sociales incluent les coûts directs et indirects qui disparaîtraient si elles n'étaient pas réalisées.

Notamment, les frais de suivi des familles incluent une partie des charges liées aux publications de l'Association – essentiellement Magazine Petits Princes, quadrimestriel – destinées, d'une part à informer les familles et les hôpitaux partenaires, d'autre part à l'information des donateurs, donc à la recherche de fonds. La partie des charges affectées aux missions sociales est déterminée au prorata du nombre d'exemplaires de ces publications envoyés aux familles et aux hôpitaux.

Les missions sociales comprennent également des charges à caractère administratif directement liées aux rêves, comme par exemple les coûts afférents à la tenue d'un relevé précis des dépenses directes réalisées lors des rêves avec la comptabilité attenante.

Quant aux projets hôpitaux, ce sont des projets ludiques et pédagogiques qui émanent des services de pédiatrie avec lesquels l'Association est en lien. Ils peuvent également être transversaux et concerner l'ensemble d'un hôpital pédiatrique.

Depuis 2020-2021, les charges relatives aux projets hôpitaux sont déterminées à partir des charges se rapportant au pôle hôpital de l'Association qui sont réparties entre les activités rêves et projets hôpitaux dans une proportion de 50 % - 50 %. Cette dernière, revue lors de l'exercice 2022-2023, reste inchangée sur ce dernier exercice

Cette répartition a été établie en 2022-2023 en appliquant un rapport entre :

- les coûts directs se rapportant aux rêves et aux suivis des familles incluant les gratuités (moyenne sur 2 ans soit 715 000 €),
- et les coûts directs des projets hôpitaux y compris les gratuités (870 000 € sur 2 ans).

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds sont composés :

- d'une part, des frais d'appel à la générosité du public, c'est-à-dire les charges liées aux collectes de fonds, incluant notamment les frais d'appel et de traitement des dons, une partie des frais de publication de l'Association, les frais de publicité, les frais d'appel et de traitement des legs, les frais liés à la tenue des fichiers, etc.
Comme indiqué ci-avant, les frais d'appel à la générosité du public incluent depuis le règlement ANC n°2018-06 les frais de recherche des autres fonds privés, c'est-à-dire liés au démarchage d'entreprises pour obtenir des fonds de mécénat ;
- d'autre part, les frais de recherche d'autres ressources, soit les frais se rapportant aux ressources de l'Association non liées à la générosité du public (parrainages).

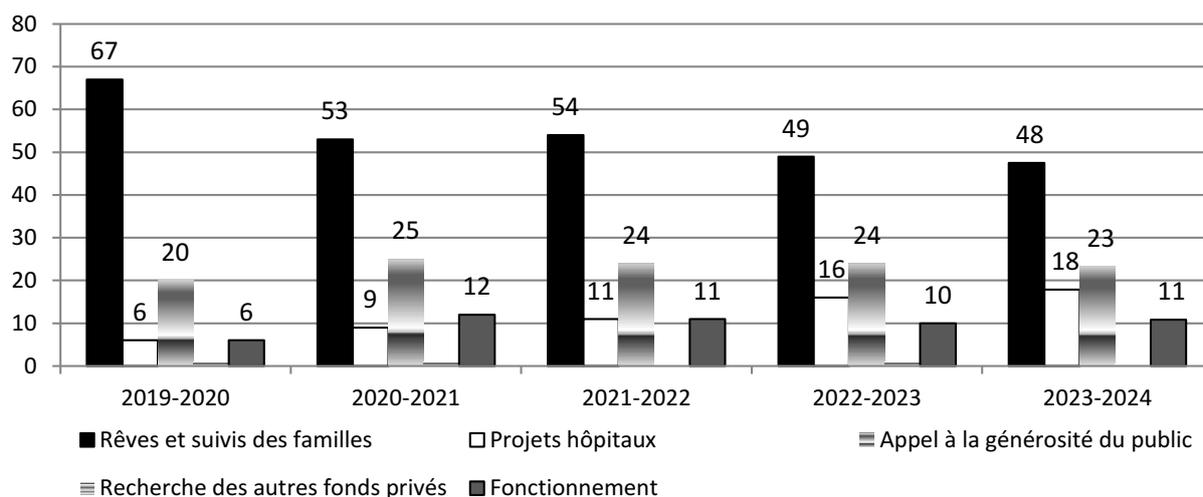
Frais de fonctionnement et autres

Les frais de fonctionnement comprennent les charges non imputables aux missions sociales ou aux frais de recherche de fonds, soit les charges de direction générale, financière, comptable et les frais généraux.

Les principes de répartition des charges entre ces rubriques sont les suivants :

- pour les charges de personnel (salaires et charges s’y rapportant), la ventilation est réalisée par salarié, en fonction du temps consacré à chaque activité. Cette ventilation est réajustée annuellement selon l’évolution de l’Association. Elle est la suivante pour les cinq derniers exercices :

Ventilation analytique des charges de personnel en %



- pour les charges liées aux locaux (charges de copropriété, d’électricité, d’entretien et réparations, intérêts d’emprunts et taxes foncières), les montants sont répartis au prorata des surfaces d’utilisation. Cette répartition a également été légèrement ajustée en 2023-2024 car elle est liée à la répartition des charges de personnel ;
- pour toutes les autres charges, il est tenu compte du résultat de l’imputation analytique effectuée lors de l’enregistrement comptable ou, à défaut, de clés de répartition entre les différentes rubriques en fonction de la destination de ces charges.

Il est à noter que la clé de répartition adoptée est reconduite d’année en année, sauf exception comme cela a été le cas en 2022-2023 à la suite du développement des projets hôpitaux.

C – Evolution des produits et des charges au cours de l’exercice

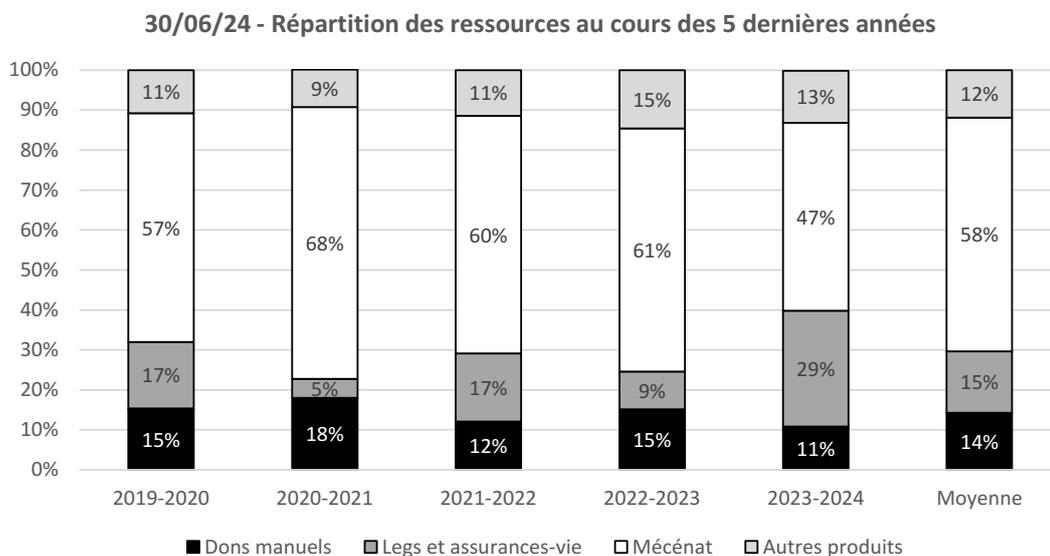
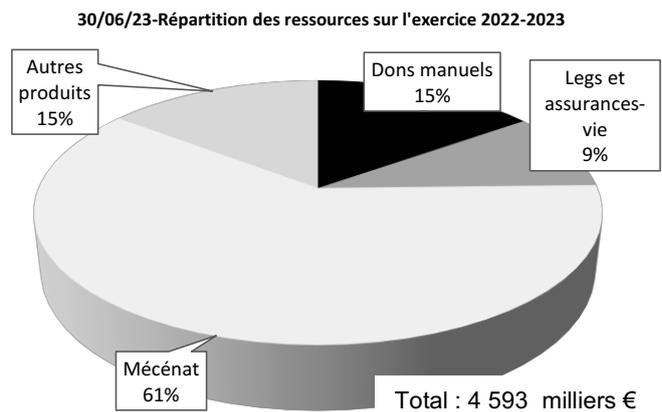
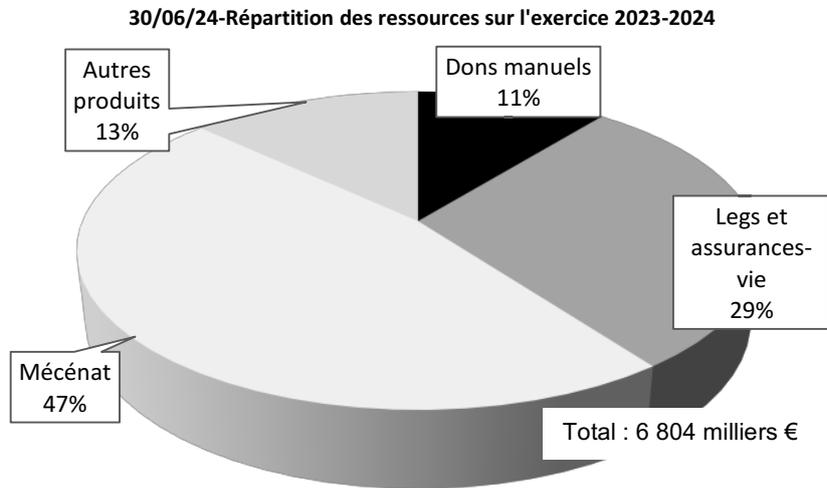
A l’issue de l’exercice 2023-2024, le total des produits atteint 6 803 721 €, contre 4 592 762 € à l’issue de l’exercice précédent, soit une hausse exceptionnelle de 48 % liée aux legs et assurances vie dont a bénéficié l’association. Cette évolution s’analyse ainsi :

- une hausse de 49 % des produits de la générosité du public (qui passent de 4 503 901 € à 6 647 141 €). Cette évolution est commentée dans la partie sur le compte de résultat ;
- les produits non liés à la générosité du public augmentent de 77 % (de 88 861 € à 156 580 €) en lien avec les fonds reçus lors de la dissolution d’associations ou de sociétés (soit 44 340 € en 2023-2024 contre 5 645 € en 2022-2023) inscrits en recettes de manifestations et événements.

Ainsi, la part des legs et assurances-vie dans les ressources de l’Association progresse de 21 % alors que la part du mécénat se replie en proportion de 12 % tout en marquant une nouvelle hausse en valeur sur cet exercice.

En effet, dès ses premières années, l'Association a développé les relations avec les entreprises dont la source de financement reste dominante, même si elle a tendance à baisser en part relative quand l'Association bénéficie d'importants produits de legs, donations et assurances-vie comme cette année.

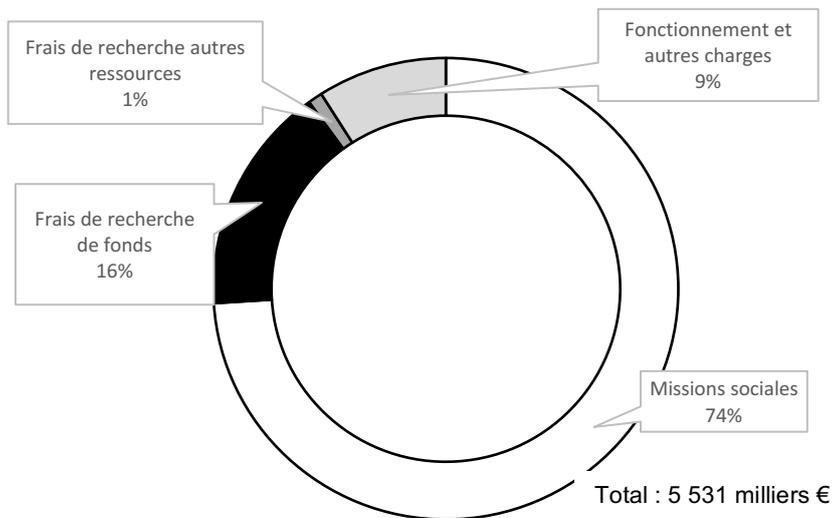
Compte de résultat par origine et destination : répartition des produits par origine



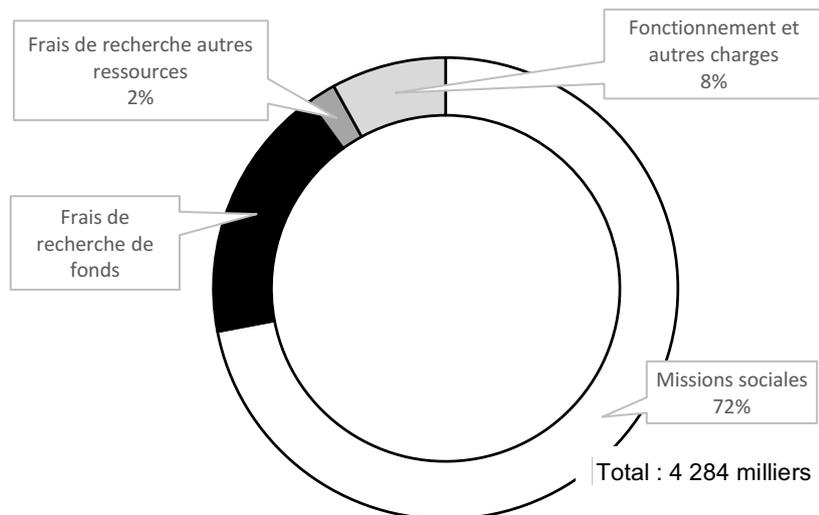
Les charges s'élèvent à 5 531 386 €, soit une progression de 29 % en raison essentiellement du développement des projets hôpitaux. Le poids croissant des projets hôpitaux évoqué dans le dernier rapport financier se confirme ainsi. La volonté de l'Association d'intensifier les projets hôpitaux marquera les prochains exercices également.

En 2023-2024, la part relative des missions sociales progresse sensiblement à 74 % du total des charges. Quant aux frais d'appel à la générosité du public et de recherche de fonds, leur part relative se replie de 1 %.

Compte de résultat par origine et destination : répartition des charges par destination

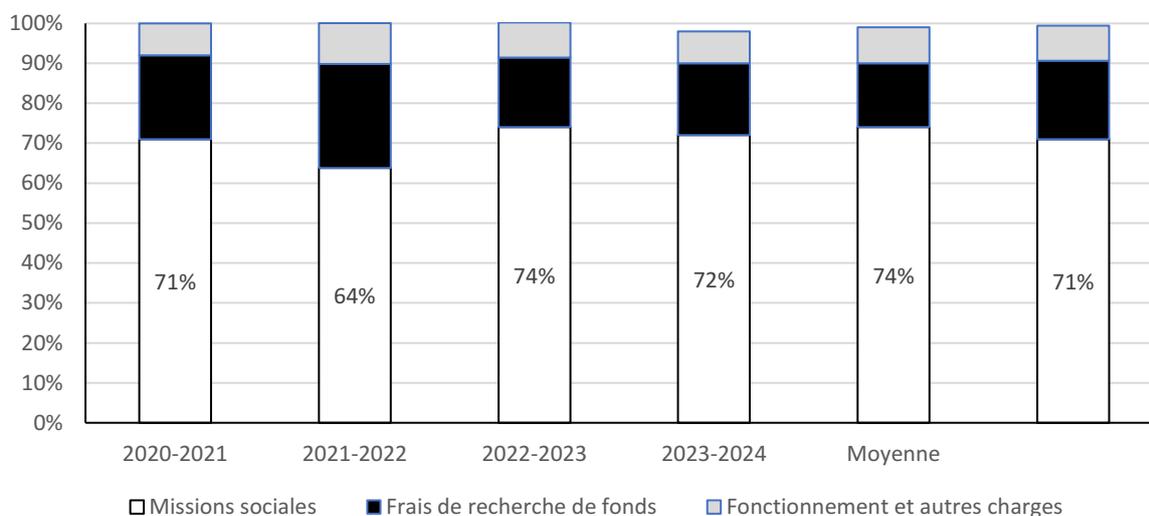


30/06/24 - Répartition des emplois par destination 2023-2024



30/06/23 - Répartition des emplois par destination 2022-2023

Répartition des emplois par destination au cours des 5 derniers exercices



D – Répartition des emplois et ressources en moyenne sur les 5 dernières années

En moyenne ces 5 dernières années, la part des missions sociales atteint 71 % du total des emplois. En dépit de l'évolution de l'Association, la répartition des emplois par fonctions voit la part des missions sociales rester relativement stable, si l'on excepte les 2 années 2019-2020 et 2020-2021 qui revêtent un caractère exceptionnel (Covid).

D'une manière générale, afin de consacrer une part importante de ses emplois à ses missions sociales, l'Association Petits Princes poursuit une gestion rigoureuse de ses charges et a largement recours aux contributions volontaires à titre gratuit (cf. notes sur le compte de résultat).

En moyenne sur les 5 dernières années, les ressources de l'Association Petits Princes sont formées au deux-tiers par le mécénat, l'Association poursuivant depuis de nombreuses années ses relations avec les entreprises. Les variations de la part relative du mécénat sur la période s'expliquent principalement par le caractère irrégulier des legs et assurances-vie, même s'ils constituent globalement une ressource stable pour l'Association Petits Princes.

En effet, sur le dernier exercice, le recul relatif de la part du mécénat provient avant tout de la forte hausse des legs et assurances vie dont le montant total a représenté 1,9 million €, soit 5 fois plus que l'exercice antérieur.

La part relative des dons manuels oscille entre 11 % et 15 % pour une moyenne sur 5 ans de 14 %, fortement soutenue par les nombreux événements réalisés au profit de l'Association. Leur développement permet de diversifier l'origine des produits de l'Association.

Les autres produits, qui ont un caractère stable, incluent également les produits financiers issus du placement de la trésorerie, les droits d'auteur relatifs à l'agenda édité chaque année, les ventes d'agendas et des produits divers.

2.3.8. Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

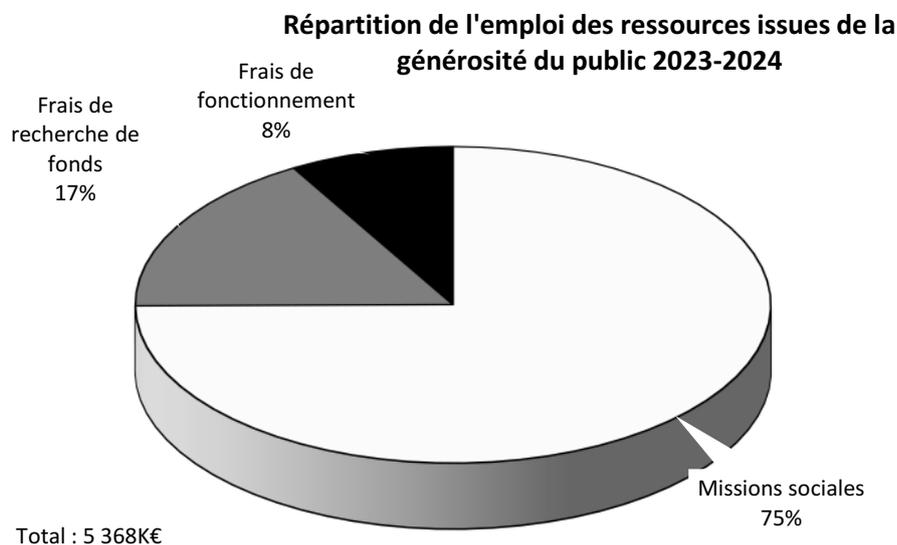
Le compte d'emploi des ressources est présenté selon les principes définis par le règlement de l'ANC n°2018-06.

Il laisse apparaître les emplois et ressources issues de la seule générosité du public. Ces données figurent dans les colonnes « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et destination.

L'Association Petits Princes n'ayant que peu de ressources non issues de la générosité du public, le compte d'emploi des ressources diffère peu du compte de résultat par origine et destination.

Emplois par destination en euros 2023-24	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023	Ressources par origine en euros 2023-24	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Missions sociales			1 - Produits liés à la générosité		
Rêves et suivis des familles	2 410 526	2 218 399	1.1 Cotisations sans contrepartie	4 780	4 840
Projets hôpitaux	1 608 360	814 039	1.2 Dons, legs et mécénat		
2 - Frais de recherche de fonds			- Dons manuels	719 684	687 355
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	865 481	745 820	- Legs, donations et ass.-vie	1 993 101	429 722
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	33 837	64 587	- Mécénat	3 203 712	2 764 729
3 - Frais de fonctionnement	449 630	353 446	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	725 864	617 255
Total des emplois	5 367 834	4 196 291	Total des ressources	6 647 141	4 503 901
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	6 127	237	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	0	0
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice	0	0	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	0
Excédent de la générosité du public de l'exercice	1 273 180	307 374	Déficit de la générosité du public de l'exercice	0	0
Total	6 647 141	4 503 901	TOTAL	6 647 141	4 503 901
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	6 287 309	6 017 139
			+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	1 273 180	307 374
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	30 510	37 204
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	7 529 979	6 287 309
Contributions volontaires en nature en euros	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023	Contributions volontaires en nature en euros	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	4 554 731	2 729 079	Bénévolat	1 853 727	1 647 754
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 129 107	1 917 758	Prestations en nature	3 849 714	2 748 906
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	39 627	34 646	Dons en nature	20 024	284 822

Soutenues plus particulièrement par les legs et assurances-vie, dont le montant a quintuplé, les ressources collectées auprès du public, soit 6 647 141 €, augmentent de 47,5 % en 2023-2024 après avoir connu une baisse relative en 2022-2023. Des commentaires sur l'évolution des ressources et des emplois figurent dans la partie sur le compte de résultat.



La répartition par emplois des ressources collectées auprès du public, soit un montant de 5 367 834 € en 2023-2024 (contre 4 196 291 € en 2022-2023) est la suivante :

- la part des missions sociales atteint 75 % (contre 72 % en 2022-2023) ;
- le coût de la collecte de fonds issus de la générosité du public progresse légèrement même si sa part relative est stable (frais de recherche de fonds, soit 899 318 €, rapportés aux ressources collectées auprès du public, soit 6 647 141 €) s'élève à 17 % (contre 18 % en 2022-2023). La hausse des fonds collectés influe sur cette évolution, l'Association n'ayant pas modifié ses méthodes de collecte au cours de cette année ;
- la part relative des frais de fonctionnement se stabilise également à 8 % du total des emplois (contre 9 % en 2022-2023).

Directeur de la publication

Timothy Bovard

Rédaction

Franck Lucas

Impression

mail-édit

50 exemplaires – Novembre 2024

VOUS AVEZ LE DON DE FAIRE RÊVER



Depuis 1987, l'Association Petits Princes réalise les rêves des enfants et des adolescents gravement malades atteints de cancers, de leucémies ou de certaines maladies génétiques.

En vivant ses passions et en réalisant ses rêves, l'enfant trouve une énergie supplémentaire pour se battre contre la maladie.

WWW.PETITSPRINCES.COM



66, avenue du Maine • 75014 Paris
Tél. : 01 43 35 49 00 • Fax : 01 40 47 60 97
mail@petitsprinces.com

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Créée en 1987
Reconnue d'utilité publique
Labellisée Don en confiance

